

# MANIFESTE

De Maître Noël Aubert de Versé Docteur en Médecine, &  
 ci-devant Ministre de la Religion P. Réformée,  
 Bourgeois de la Ville d'Amsterdam.



C O N T R E

*Junier*

L' Auteur Anonyme d'un Libelle diffamatoire, intitulé, *Factum*,  
 pour demander justice aux Puissances contre le nommé Noël  
 Aubert, dit de Versé, atteint & convaincu des crimes  
 d'impureté, d'impiété & de blasphème.

**J**E commencerai mon Apologie par l'examen du titre du Libelle écrit  
 contre moi. *Factum pour demander justice aux Puissances, &c.* je suis  
 donc en procès avec son Auteur. Car on ne fait jamais de *Factum* qu'a-  
 près une accusation intentée en forme, & devant des Juges compétens,  
 ou bien après un procès civil juridiquement commencé, & poursuivi.  
 Et qui est donc ma partie? que ne se nomme-t-elle? que ne paroît-elle ou  
 en personne ou par Procureur? où a-t-elle choisi son domicile? & devant  
 quels Juges avons-nous procédé jusqu'ici? Je sçai bien qui elle est, & tout le  
 monde le sçait aussi bien que moi. On le connoît pour un Calomniateur pu-  
 blic & notoire, & qui fait métier de ramasser de toutes parts toutes les sale-  
 tez, les ordures, & les infamies que le démon & ses émissaires sèment & ré-  
 pandent contre l'honneur de toutes sortes de personnes, sans épargner mê-  
 me les Têtes Couronnées. Néanmoins l'on ne reçoit point en Justice  
 aucune plainte ni requête sans nom. Ainsi cela seul que l'Auteur du préten-  
 du *Factum* ne se nomme point & n'ose se nommer, est une preuve invinci-  
 ble & péremptoire contre lui qu'il n'est qu'un infame Calomniateur. S'il  
 avoit intitulé son Libelle diffamatoire du nom de *Plainte* ou de *Requête*, il  
 auroit parlé plus raisonnablement. Et néanmoins elle n'en seroit pas plus  
 recevable. Quand on se déclarera contre moi, je serai toujours prest de ré-  
 pondre & de me défendre devant mes Juges naturels au cas que l'action soit  
 jugée recevable. Si l'on en croit l'Auteur du *Factum* il parle au nom & de la  
 part de tous les Théologiens François Réfugiez, qui, dit-il, ne sçauroient  
 voir sans gemir que leur Nation ait produit un tel prodige. S'ils se taisoient là-  
 dessus,

A

dessus,

Biogr. erud.

D. 1688, 17.

*H. E. S. 3909<sup>b</sup>*